

Tableau comparatif des réponses reçues par la Ligue ROC au questionnaire « Biodiversité : 15 questions aux partis politiques français »

en vue des élections régionales de mars 2010
2010 : année de la biodiversité

Les éléments qui figurent dans ce tableau reprennent (sans commentaire) les textes envoyés par les partis politiques.

- Les réponses du PCF, qui figurent dans ce tableau comparatif, nous sont parvenues après l'envoi de notre communiqué de presse du 12 mars 2010, c'est pourquoi elles n'apparaissent pas dans l'analyse de ce dernier.
- Après le communiqué de presse, un autre document des Verts/EE nous est parvenu. Nous avons ajouté ces nouveaux éléments, *en italique*, dans le document joint mais pour les mêmes raisons, ils n'ont pas été pris en compte dans l'analyse du communiqué de presse.

Les élus ont, jusque-là, souvent acquis une meilleure compréhension d'enjeux environnementaux comme ceux des déchets ou de l'assainissement, de l'eau, de l'énergie ou du climat.

A – PLACE DE LA BIODIVERSITE ET RÔLE DES ELUS DANS VOTRE PARTI

1. Y A-T-IL UN DELEGUE OU RESPONSABLE DESIGNÉ POUR LES ENJEUX DE BIODIVERSITE DANS VOTRE PARTI ? QUI SUIVRA CES QUESTIONS EN 2010 ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : Jean Marc GOVERNATORI, auteur de « Politique Ecologique = Plein emploi » préfacé par Albert JACQUART, Patrice MIRAN et Michel VILLENEUVE, scientifiques, tous deux membres du Comité national de l'Alliance Ecologiste.
Parti Communiste Français (PCF) :	Hervé Bramy Responsable National Écologie et Claude Seureau, Membre de la commission nationale Écologie en charge des biodiversités.
Parti Radical (PR) :	OUI. Le Parti Radical s'est toujours situé aux avant-postes des grandes évolutions économiques, sociales et environnementales de notre temps. Ainsi, nous avons créé dès le mois de mai 2004, « <i>Ecologie radical</i> », qui est un mouvement associé exclusivement consacré au développement durable. Il s'appuie sur un réseau de plus de 400 personnes (militants, associatifs, scientifiques, professionnels), réparties dans toute la France et organise, chaque année, un grand colloque au Sénat sur une problématique particulière. Le dernier a eu lieu le 26 janvier 2010 et avait pour thème : « <i>Sauver la biodiversité : quelles solutions concrètes ?</i> ». Comme vous pouvez le constater, la biodiversité sera donc au cœur de nos réflexions tout au long des mois à venir.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. Les enjeux de biodiversité, qui s'inscrivent au cœur des enjeux environnementaux et du développement durable, sont et seront suivis en 2010 par la Secrétaire nationale à l'Environnement et au développement durable, Mme Laurence Rossignol.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Le Mouvement Populaire a nommé Eric Diard Secrétaire National chargé de la croissance verte et de l'énergie. Il suit et travaille sur les questions de biodiversité en lien avec le Gouvernement.
Les Verts :	OUI. Il y a toujours eu une Commission nationale de l'environnement chez les Verts, acception Nature et Environnement. On dit Biodiversité aujourd'hui. Elle suivra le domaine en 2010, comme toujours. La question est plutôt de savoir si les élus, internes (CE, CNIR, Comités Régionaux) et les « externes » (Sénat, Assemblée, Elus Régionaux, Elus municipaux) sollicitent et tiennent compte des avis de commissions elles autant que des avis autres.

2. VOUS ENGAGEZ-VOUS A DES FORMATIONS DE VOS ELUS NATIONAUX ET REGIONAUX SUR LES ENJEUX DE BIODIVERSITE ? COMMENT ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : par des stages concrets sur le terrain et par toute organisation reconnue.
Parti Communiste Français (PCF) :	OUI. Au travers de notre organisme de formation CIDEFE par conventionnement avec les collectivités territoriales et en lien avec notre association nationale des Élus communistes et républicains (ANECR).
Parti Radical (PR) :	OUI. Le Parti Radical est justement en train de mettre en place un nouveau cycle de formation à destination de ses élus. Le programme fera bien évidemment une large place aux problématiques environnementales : développement des énergies renouvelables, nouvelles règles d'urbanisme et de construction, nécessité de prendre en compte la biodiversité dans les politiques d'aménagement...

Parti Socialiste (PS) :	OUI. Les socialistes se sont engagés à former leurs élus à ces enjeux. A titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> • la stratégie régionale pour la biodiversité en Basse Normandie intègre un volet "formation et sensibilisation des élus (2007)", • en Bourgogne : mise en œuvre de la politique régionale d'éducation à l'environnement avec Alterre Bourgogne (2006).
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Depuis 2007 et le Grenelle de l'Environnement, le développement durable est une des principales priorités du Gouvernement. Nos élus travaillent en relation avec les ministères, ils sont informés et participent à la mise en place des mesures adoptées.
Les Verts :	OUI. Il y a depuis longtemps des formations en interne (CEDIS) et des occasions de formation lors des Journées d'été. <i>Le CEDIS prévoit d'éditer un guide, à destination des élus, sur l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques.</i> Les Commissions nationales organisent chaque année des ateliers, groupes d'études, forum, conférences plénières, lors des Journées d'été. Ces initiatives sont plus ou moins suivies par les élus, qui restent souverains de leurs agendas.... Cette question prend une saveur particulière en cette période où les Verts avec EE, offrent des places éligibles aux Régionales à des « biodivers » - pas forcément Verts ni écologistes au demeurant-. Faut-il les former ? A l'écologie politique, laquelle ne se résume pas à la biodiversité, probablement oui. Quant aux autres, qui viennent de divers horizons (social, entreprise, enseignement,...) il faut sûrement les former à la Biodiversité. Quant aux élus nationaux, vu d'où ils viennent et comment ils sont désignés, il faut les former. <i>Comment</i> : difficile, vu l'autonomisation des élus une fois élus et leur « souverainisme ». Comment obliger un Député ou une Sénatrice à respecter les experts Verts ?? Développer les stages spécifiques, faire respecter les Commissions dédiées (créer le Conseil Technique inter-Commissions, membre de droit du Conseil National Inter-Régional, soumettre toute motion aux Commissions avant passage devant le CNIR, imposer aux parlementaires un bilan annuel avec des critères comme le quitus des Commissions...). <i>Au niveau régional, Europe Ecologie s'engage à assurer la formation des élus aux questions relatives à la biodiversité.</i>

3. VOUS ENGAGEZ-VOUS A DEMANDER A VOS ELUS DE RENDRE COMPTE AUX ELECTEURS, DE LEURS ENGAGEMENTS ET DE LEURS RESULTATS EN MATIERE DE BIODIVERSITE ? COMMENT ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : par newsletters semestrielles, site de l'Alliance Ecologiste Indépendante et par voie de presse.
Parti Communiste Français (PCF) :	OUI. Cela se fait traditionnellement au travers des publications élaborées par les collectivités territoriales (Magazines, Site Internet, ...) ou des publications spécifiques liées à des espaces déterminés. Par ailleurs, nos élus en charge de l'environnement peuvent être amenés à effectuer des points d'étapes ou du bilan en direction des populations ou du monde associatif, du bilan d'activités organisées par nos groupes politiques peuvent largement y contribuer.
Parti Radical (PR) :	OUI. Tous les candidats radicaux aux élections régionales ont signé une charte comprenant des engagements précis en matière de responsabilité et de transparence. Ils se sont également engagés à défendre les valeurs incarnées par le Parti Radical à savoir le respect des autres, de notre environnement et des générations futures.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. Les engagements et résultats des élus socialistes en matière de biodiversité apparaissent en toute transparence sur les documents officiels des Conseils Régionaux (stratégies, rapports, sites...). Une meilleure valorisation de ces éléments pourrait néanmoins passer par un rendu-compte spécifique, à l'aide de tiers.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	La loi Grenelle prévoit la mise en place de comités régionaux dédiés à la trame verte et bleue. Ces comités seront des tribunes pour les présidents de région. En effet la composition des comités permet une représentation de la société. Il sera essentiel pour les présidents d'y rendre compte de l'exécution de leurs programmes en faveur de la biodiversité.

<p>Les Verts :</p>	<p>OUI. Question qui méconnaît les règles de la politique : mode de sélection, capacité intrinsèque, autonomisation, primat de la forme, position de minoritaire ou d'allié +/- respecté, contraintes du majoritaire, etc... Ils le font spontanément devant le CNIR- sous une forme et dans des conditions qui peuvent être discutées...- et probablement dans leur bilan....quand ils se représentent. La biodiversité n'est pas forcément ciblée. Est-ce satisfaisant ? Suffisant ? Non. Bilan spécifique Biodiversité dans les politiques dédiées et dans les autres politiques, travail concerté avec la Commission idoine pendant l'instruction des textes, publication systématique des positions prises et amendements faits, des blocages par les autres Partis (qui ? sur quoi ?)... sont des mesures aptes à améliorer la transparence et la plus-value verte éventuellement, en la matière. <i>Nous pensons que le travail des élus ne doit pas uniquement être jugé en fin de mandat, mais plutôt régulièrement ré-évalué, surtout en ce qui concerne les politiques publiques ayant trait à la biodiversité. C'est pourquoi, les candidats Europe Ecologie ont le projet d'organiser chaque année un grand débat public sur le thème de la biodiversité, afin de présenter aux électeurs les résultats des politiques menées et, éventuellement, de réajuster les objectifs.</i></p>
---------------------------	---

B - BIODIVERSITE : COHERENCE NATIONALE, CHOIX REGIONAUX

La France s'est dotée pour la première fois en 2004 d'une Stratégie nationale de biodiversité résultant d'une consultation d'acteurs. Ce document doit être renouvelé en 2011.

<p>4. LES PRECEDENTS OBJECTIFS SONT-ILS SELON VOUS A RECONDUIRE ? ET QUELLES DEVRAIENT ETRE POUR VOUS LES TROIS PROCHAINES PRIORITES D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE BIODIVERSITE ? QUELLES DEVRAIENT ETRE POUR VOUS LES TROIS MESURES PHARE ?</p>	
<p>L'Alliance écologiste indépendante :</p>	<p>OUI : ils sont à reconduire et surtout à appliquer. Il est difficile de parler des deux prochaines, trois prochaines ou quatre prochaines priorités car tout est important. Il faut donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protéger : continuer les zones ou parcs protégés (12 %, actuellement, de la surface terrestre) en prenant soin qu'ils n'entraînent pas de déplacement de populations, en consultant et en laissant le plus possible la gestion aux populations autochtones, pour éviter toute souveraineté étrangère. • restaurer : la restauration écologique est nécessaire pour réparer les dégâts provoqués par l'activité humaine (certains écosystèmes sont récupérables en 20 ans) et le « capital naturel » est indispensable à la survie des populations les plus pauvres. • relier car la nature ne peut vivre en vase clos. Dans la nature tout est lié. Ces « couloirs » peuvent être des passages à faune sous les autoroutes, le réaménagement des lisières de forêts qui favorisent les migrations. • produire autrement : favoriser l'agriculture raisonnée et biologique pour sauvegarder la fertilité des terres et la biodiversité. • économiser l'espace : limiter l'étalement urbain pour ménager un maximum d'espaces verts nécessaires qui favorisent aussi bien la biodiversité que les rapports humains. • sensibiliser, d'où l'importance d'une éducation citoyenne écologiste.
<p>Parti Communiste Français (PCF) :</p>	<p>OUI. Les mesures phares doivent porter sur l'agriculture, la protection du littoral et le développement des espaces protégés.</p>
<p>Parti Radical (PR) :</p>	<p>La première stratégie a permis d'atteindre de nombreux objectifs. Cependant, nous souhaitons que cette révision soit l'occasion d'ouvrir un vaste chantier afin que chaque acteur puisse s'exprimer et formuler des propositions. C'est dans ce but que nous organisons du 10 au 12 mai prochains la « conférence française de Chamonix ». Ce moment de réflexion nous permettra de dégager collectivement quelques grandes priorités en faveur de la biodiversité.</p>

<p>Parti Socialiste (PS) :</p>	<p>OUI. Les précédents objectifs semblent devoir être nécessairement reconduits, tant la finalité (stopper la perte de biodiversité d'ici 2010) est loin d'être atteinte.</p> <p><i>Trois priorités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • stopper réellement l'érosion de la biodiversité en protégeant les espèces (cf. thon rouge) ; • créer les conditions de retour de certaines espèces emblématiques ; • encourager et soutenir l'IPBS. <p><i>Trois mesures phares :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • accentuer la communication sur la biodiversité (temps forts, éducation...) • se pencher plus précisément sur les questions de ressources et espèces halieutiques & marines ; • accompagner les acteurs pour l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques de manière transversale.
<p>Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :</p>	<p>Les objectifs doivent être renforcés. Nous savons maintenant que la SNB de 2004 ne permet pas de satisfaire l'objectif 2010 : stopper la perte de la biodiversité. Il faudra donc aller plus loin. Les trois prochaines priorités doivent porter sur plus de connaissance, plus de pédagogie et plus de préservation. Nous devons mieux connaître notre patrimoine naturel, les inventaires communaux mis en place par le MEEDDM y participeront. Il faut que chaque décideur ait une connaissance de ce qu'est la biodiversité et de l'impact de ses choix sur la biodiversité. Le Gouvernement a lancé une vaste mission sur l'organisation de l'expertise. Les résultats devront permettre de mieux éclairer les décideurs. Mieux protéger passera par la mise en place de la trame verte et bleue. Ce chantier sera fondamental pour chaque région.</p>
<p>Les Verts :</p>	<p><i>A l'avenir, Europe Ecologie souhaiterait que les priorités de la stratégie soient les suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Apporter les moyens humains et financiers pour la mise en place d'une stratégie cohérente de la biodiversité.</i> • <i>Intégrer cette politique transversale aux autres politiques sectorielles : agriculture, transports, équipement, aménagement, formation professionnelle, etc.</i> • <i>Engager une transformation de l'économie qui prenne en compte le vivant (valeur du vivant, fiscalité écologique, emplois liés à la biodiversité, etc.).</i> <p><i>Trois mesures phares de cette nouvelle stratégie pourraient être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La création d'emplois liés à la biodiversité (transformation des emplois actuels vers des emplois liés au vivant).</i> • <i>La mise en place d'instruments financiers incitatifs (taxes ou primes selon l'impact sur la biodiversité).</i> • <i>L'allocation de fonds pour la préservation ou la restauration du capital naturel (conservation et ingénierie écologique).</i>

<p>5. DANS CETTE STRATEGIE NATIONALE, FAUT-IL ENVISAGER UNE PLACE POUR L'ECHELLE REGIONALE ? SI OUI LAQUELLE ?</p>	
<p>L'Alliance écologiste indépendante :</p>	<p>OUI : l'action n'est pas à mener localement ou régionalement ou nationalement ou à l'échelle de la planète, elle est à mener à tous les niveaux avec l'aide des associations, des ONG, des élus, du monde paysan, des intellectuels, des citoyens concernés.</p>
<p>Parti Communiste Français (PCF) :</p>	<p>Bien entendu les Régions et l'échelon régional s'avèrent particulièrement pertinents pour dynamiser avec l'échelon local (départements et communes) la mise en vie d'actions en faveur de la préservation et du développement des biodiversités. C'est à cet échelon qu'avec les agences des Espaces Verts, Agence de l'eau (même si cette dernière dépend de l'Etat). Il peut être envisagé des espaces de « coordination » adaptés entre différents acteurs et partenaires qui agissent sur les biodiversités, un lieu de partenariat utile à l'efficacité de l'action.</p>
<p>Parti Radical (PR) :</p>	<p>OUI. L'objectif est de diffuser la stratégie nationale de biodiversité essentiellement à deux niveaux : au niveau de chaque ministère et au niveau de chaque région. Les régions seront donc amenées à élaborer leur propre stratégie régionale.</p>

Parti Socialiste (PS) :	OUI. Les régions disposent de compétences essentielles pour engager les mutations nécessaires de nos modes d'action, sur la biodiversité comme sur l'agriculture ou l'aménagement du territoire... Elles ont donc évidemment un rôle stratégique de mise en cohérence des plans d'action à l'échelle de leur territoire, et via la mutualisation des compétences et expériences. Elles remplissent d'ores et déjà ce rôle, même si évaluation et suivi ne pourront que renforcer et améliorer les pratiques (connaissance des milieux, rôle des Parcs naturels régionaux et des Réserves naturelles régionales...).
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Il le faut absolument, un cadrage national est nécessaire mais la déclinaison régionale est essentielle, car c'est au niveau local que l'on protège la biodiversité. Aujourd'hui c'est ce qui manque à la SNB.
Les Verts :	<p>OUI. Evident, surtout en restant au niveau stratégique. En considérant que la région est le bon niveau pour appréhender ces choses. Sous réserve de clarifier les relations à cet égard avec les Départements et Communes d'une part et avec l'Etat (CPER). La difficulté ne réside pas à ce niveau. Mais dans la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre : qui fait quoi. Planifier et faire de la stratégie n'est pas très difficile : l'Etat s'en targue, subsidiairement la Région pourrait le faire aussi, ils le font en couple d'ailleurs. Dans leurs relations institutionnelles au moins (CPER), à condition que les 2 partenaires soient loyaux.... Pour nous, l'Etat sensu largo, doit conserver une maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, notamment via ses offices nationaux, afin de pallier l'absence de maîtres d'ouvrage et d'opérateurs locaux, garantir aussi le maintien - et l'exploitation !- de savoirs-faire et compétences comme l'égalité de traitement sur le territoire... Les régions sont loin d'être en capacité de faire directement. Sauf à accompagner le désossage de l'Etat et faire oeuvrer les APE comme Fonction Publique ersatz.... Si l'on veut une politique de la biodiversité volontariste, il faut aujourd'hui une action de l'Etat aussi prégnante que celle qui fut la sienne avec les DDA et DDE dans les 30 glorieuses. Le repli actuel sur le seul « régalien » ne permet pas d'oeuvrer concrètement...</p> <p><i>Pour Europe Ecologie, l'articulation entre les politiques en faveur de la biodiversité doit se faire de manière cohérente entre l'Europe (stratégie paneuropéenne), l'Etat et les régions.</i></p>

6. PRECONISEZ-VOUS LA MISE EN PLACE PAR LES EXECUTIFS REGIONAUX DE STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : c'est indispensable car la région est un échelon intermédiaire qui est aussi bien un baromètre qu'un bon champ d'actions.
Parti Communiste Français (PCF) :	Bien entendu nous sommes favorables à une gestion active de notre patrimoine et au développement des biodiversités. Pour se faire toutes les étapes d'un tel processus doivent être organisées: état des lieux et définition du processus de recensement, définition des objectifs et démarches pour les atteindre dont les moyens. Ce processus doit faire l'objet d'une co-élaboration citoyenne et associative qui nécessite également quelques moyens humains et moyens financiers.
Parti Radical (PR) :	OUI. Qu'il s'agisse du développement des énergies renouvelables, de la rénovation thermique des bâtiments, ou de protection de la biodiversité, les engagements du Grenelle Environnement ont tous vocation à être déclinés région par région. C'est d'ailleurs tout l'enjeu du projet de loi Grenelle II actuellement en cours d'examen devant le Parlement. Il prévoit de nouveaux outils au profit des collectivités locales pour les aider à réussir leur mutation écologique.
Parti Socialiste (PS) :	<p>OUI. Les collectivités socialistes n'ont pas attendu l'année de la biodiversité pour agir sur ce volet, et plusieurs régions ont d'ores et déjà adopté et mis en place des stratégies pour la biodiversité. A titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en Bourgogne en 2006 ; • en juin 2007 pour l'Île-de-France ; • en décembre 2007 en Basse-Normandie. <p>Le Parti socialiste encourage fortement la généralisation de cette pratique.</p>

Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	OUI, l'appropriation par les exécutifs régionaux est le meilleur gage de la réalisation. C'est aussi logique car les exécutifs régionaux porteront les schémas de cohérence écologique.
Les Verts :	OUI. Du reste, c'est ce que nous avons commencé sous le ministère vert Voynet avec les schémas de services des espaces naturels et ruraux. Qui avaient été caviardés par l'Etat lui-même, en inter-Services par les Ministères aménageurs et qui restèrent lettre morte sous Chirac-Raffarin.

7 PRECONISEZ-VOUS LA CREATION EN REGION D'UNE INSTANCE DE CONCERTATION SPECIFIQUE SUR LA BIODIVERSITE, DONT L'UN DES ROLES SERA D'ETRE ASSOCIE AU SUIVI DES POLITIQUES REGIONALES EN LA MATIERE ?

L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : à travers un Observatoire régional actif.
Parti Communiste Français (PCF) :	Cette instance de concertation est nécessaire et elle pourra travailler avec les organismes qui forment l'agenda 21 ou toute autre forme de démarches écologiques.
Parti Radical (PR) :	Le Grenelle Environnement permet de généraliser à toutes les grandes décisions publiques, le principe de la « gouvernance à 5 », associant services de l'Etat, élus locaux, associations écologistes, représentants des salariés et des entreprises. De plus, le Grenelle Environnement prévoit la transformation des « Conseils économiques et sociaux régionaux » en « Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ». Ils auront notamment pour mission d'accompagner l'ensemble des politiques régionales en matière de protection de l'environnement et de développement durable.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. Il existe déjà des Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN), nés en 2002, dont les missions sont, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • d'apprécier les évolutions en cours ; • juger des politiques d'intervention à mettre en œuvre pour conserver et transmettre ce patrimoine ; • juger des priorités. Mais plus spécifiquement et à titre d'exemple, en Ile-de-France, un Conseil Scientifique et Technique a été mis en place par la mission biodiversité, comprenant des représentants du MNHN, du CNRS, de l'ONEMA, du Conservatoire Botanique du Bassin Parisien... Bénéficier des compétences particulières de chaque spécialiste donne sans conteste davantage de corps au suivi des politiques engagées.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Il ne faut pas multiplier les instances de concertation au risque de laisser les acteurs. La loi Grenelle prévoit des comités régionaux pour la trame verte et bleue : ces comités reposent sur les cinq collèges, ils seront donc le lieu naturel des échanges autour de la biodiversité.
Les Verts :	OUI. Et c'est déjà possible à faire. Il y a des Conseils régionaux de l'environnement, lesquels peuvent siéger en instance « biodiversité ». Ils n'ont pas été forcément mis en place par les majorités PS-PC et quand ils l'ont été, ils ne se réunissent pas forcément. Et malheureusement, les nominations n'échappent pas au copinage, au « recasage » après échecs électoraux, etc... Un genre de Conférence Régionale pour la Nature ou CORENA. Ne pas se méprendre sur ce genre d'instance ni sur-estimer leur rôle. Rien ne remplace une volonté politique et des élus compétents en la matière. <i>La préservation de la biodiversité implique nécessairement, pour être acceptée et soutenue de tous, une concertation poussée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Les candidats Europe Ecologie sont particulièrement favorables à la mise en place d'organismes, liés à la région, qui organisent le dialogue entre tous les acteurs concernés (Etat, conseil régional, collectivités locales, organismes de recherche, associations, fédérations, chambres et entreprises). En Île-de-France, Natureparif, l'agence pour la biodiversité et les espaces naturels (première de ce type en Europe, prévue dans la stratégie régionale), a été créée en 2008. Ses objectifs sont multiples (mise en place d'indicateurs, création de l'observatoire régional de la biodiversité, etc.) et incluent le conseil aux collectivités et l'évaluation des politiques publiques de la biodiversité.</i>

8. SOUTENEZ-VOUS L'IDEE QUE L'ETAT ET LA VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL FRANÇAIS DEVRAIENT ETRE RECENSES PUIS AFFICHES CONJOINTEMENT AU PIB, COMME COMPOSANTE DES RICHESSES NATIONALES A EXPRIMER ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	<p>OUI : c'est une bonne idée : le bon système économique repose sur la vocation profonde de l'humain, pas sur des principes économiques portés par quelques uns. Coopération, libre-arbitre, respect, responsabilité sont les quatre éléments de l'ADN économique. L'économie craint quatre tueuses : la dépendance, la dilapidation, la méfiance et la spéculation.</p> <p>Le système économique et social repose sur 4 capitaux : l'argent, l'écocapital (l'activité des abeilles, par exemple), l'état d'esprit et le travail.</p> <p>L'Homme dispose pour l'instant d'une vision relativement limitée des apports de la biodiversité ; celle-ci fournit, d'abord, des aliments et des matériaux. Or, ces services ne représentent que 10 % des prestations assurées par la Nature. On estime à 50 000 milliards de dollars par an la « valeur » de l'ensemble de ces services, soit l'équivalent du PIB mondial. Parmi les services qui génèrent plus de « valeur » que la production d'aliments et de matériaux, figurent la fourniture et la régulation de l'eau, son épuration mais aussi la régénération de l'oxygène de l'air, la régulation du climat, la pollinisation, la formation des sols. Mais aussi le « service » récréatif et culturel.</p>
Parti Communiste Français (PCF) :	<p>OUI. Pour nous, les biodiversités sont à sortir du marché et doivent être considérées comme des biens communs de l'Humanité. Nous sommes pour un recensement du patrimoine et son affichage conjointement au PIB.</p>
Parti Radical (PR) :	<p>OUI. Le Parti Radical soutient depuis le début les travaux engagés par les économistes Joseph STIGLITZ, Pavel SUKHDEV ou Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS sur l'approche économique du vivant. L'objectif est de disposer à terme de nouveaux indicateurs de croissance permettant de compléter, voire de remplacer le PIB. Il s'agit, également d'en finir avec un incroyable paradoxe : notre bien le plus précieux, à savoir le vivant, est justement le seul qui n'a pas de prix !</p>
Parti Socialiste (PS) :	<p>OUI. Le Parti socialiste a lancé une réflexion sur la nécessité de définir de nouveaux indicateurs, afin de calculer la richesse nationale, et souhaite que le patrimoine naturel soit pris en compte dans ces nouvelles pistes.</p>
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	<p>Les travaux de Stiglitz conduisent à élargir les indicateurs de richesse. Le Gouvernement y travaille. Très clairement, il est nécessaire de prendre en compte la valeur d'indicateurs environnementaux pour connaître de façon plus complète l'état de nos richesses nationales.</p>
Les Verts :	<p>OUI mais. En se gardant d'un monétarisme béat, qui pourrait bien être le dernier avatar de l'asservissement de la Nature au Marché et de la marchandisation du Monde. Et en sachant qu'il y a qqe difficulté à intégrer ces richesses à un nouveau PIB.....Qualifier l'état est déjà pas facile, donner une valeur est redoutable et ... piègeur. Mais toutes précautions prises, la monétarisation peut être une méthode pour faire prendre conscience de la valeur, atténuer le différentiel de considération, battre en brèche les dominances économiques et partant, amener à protéger, restaurer....</p> <p><i>Europe Ecologie milite pour un indicateur qui prenne notamment en compte le bien-être humain et la soutenabilité de l'économie (au rythme de destruction actuel, les ressources naturelles ne sont pas renouvelables !). La richesse naturelle doit donc faire partie des critères de mesure de la richesse du pays.</i></p>

Freiner ou stopper l'érosion de la biodiversité fut l'objectif de précédentes politiques nationales ou internationales.

<p>9. SOUTENEZ-VOUS L'IDEE QUE CES OBJECTIFS POLITIQUES SONT DESORMAIS DEJA DEPASSES ET QU'IL SERAIT URGENT DE SE Doter D'UN NOUVEL OBJECTIF : LA RECAPITALISATION ECOLOGIQUE, AFIN DE MIEUX ASSOCIER DANS LA PERSPECTIVE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE, LE CAPITAL ECOLOGIQUE D'UNE NATION A SES CAPITAUX ECONOMIQUE ET HUMAIN ?</p>	
<p>L'Alliance écologiste indépendante :</p>	<p>OUI d'accord mais cela est incompatible avec le développement durable. Le but de l'action politique n'est pas la croissance économique mais le bien-être durable de tous les êtres. Ce n'est pas utopique, c'est du réalisme. Pas de bien être humain sans bien-être animal et végétal.</p>
<p>Parti Communiste Français (PCF) :</p>	<p>Oui, toute notre démarche s'inscrit dans cette perspective car tout montre que cela est possible, y compris en milieu urbain. Ainsi en Seine-Saint-Denis et en Val-de-Marne la volonté politique des élus communistes et la remarquable action des services publics départementaux ont permis des réalisations remarquées et constatées par des observateurs indépendants regroupant des représentants d'associations nationales de l'environnement. D'ailleurs, le patrimoine des biodiversités en Seine-Saint-Denis a fait l'objet d'un recensement pour le Muséum national d'Histoire Naturelle édité dans des ouvrages mis à disposition du public. Ainsi nous avons pu constater qu'en milieu urbain aujourd'hui on peut découvrir une biodiversité très riche dépassant parfois celle de départements ruraux.</p>
<p>Parti Radical (PR) :</p>	<p>OUI. L'enjeu, à terme, consiste en effet à transmettre aux générations futures un capital naturel préservé. Comme le disait si bien Antoine de Saint-Exupéry : <i>« nous n'héritons pas de la terre de nos parents ; nous l'empruntons à nos enfants »</i>. Cependant pour y parvenir, nous devons commencer par revoir en profondeur nos indicateurs économiques. Il s'agit d'une première étape essentielle.</p>
<p>Parti Socialiste (PS) :</p>	<p>OUI. Il semble en effet incontournable de devoir désormais se projeter davantage dans un nouveau modèle de développement, plus respectueux de l'environnement et des services qui peuvent être rendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une ville durable s'insérant dans le milieu naturel ; • une agriculture rénovée, pour résoudre la crise, et en tenant compte des services écosystémiques et environnementaux qui peuvent être rendus, etc... <p>Le Parti socialiste a lancé des réflexions sur les différents enjeux.</p>
<p>Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :</p>	<p>On ne peut pas dire que ces objectifs sont dépassés, il faudrait déjà les atteindre. Toutefois cela ne nous empêche pas de nous en fixer d'autres. Les travaux en cours vont dans le sens d'une prise en compte du capital écologique.</p>
<p>Les Verts :</p>	<p>OUI et NON. Il y a deux choses dans votre question.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces objectifs ne sont pas dépassés puisqu'ils ne sont pas atteints, certains n'ayant pas fait l'ombre d'un commencement d'action pour être atteints. • La capitalisation (on n'en est pas à la recapitalisation) écologique - environnementale ou mieux naturelle conviendrait mieux pour qui veut défendre la biodiversité- a été et reste un objectif, à mettre en balance, en symétrie, aux capitaux économique et social (humain n'est sans doute pas le bon qualificatif -il ne peut l'être pour quiconque se bat pour le non-humain...). Ces 2 choses ne sont pas opposables. Ils participent du même combat. <p><i>L'objectif de stopper l'érosion de la biodiversité est louable, mais il a manqué de moyens et d'outils pour la mise en oeuvre d'actions à la hauteur de l'enjeu. Il faut donner un nouveau souffle aux politiques publiques en faveur de la biodiversité en réalisant la conversion écologique de l'économie, c'est-à-dire en allant vers une économie fondée sur la justice sociale, la démocratie au travail et le respect de l'environnement. Cette nouvelle économie permettrait de créer des emplois liés au vivant, sa préservation et son développement.</i></p>

C – POLITIQUES REGIONALES ET TRAMES VERTES ET BLEUES

Etablir des continuités écologiques territoriales est décisif pour permettre au vivant de s'adapter. La constitution d'une trame verte et bleue d'ici 2012 en est l'enjeu, d'ores et déjà inscrit dans la loi Grenelle I. La Loi Grenelle II prévoit, elle, la réalisation de schémas de cohérence écologique à l'échelle de la région.

10.1 - SOUTENEZ-VOUS L'OPPOSABILITE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AUX GRANDES INFRASTRUCTURES ? A QUEL NIVEAU DANS LE DROIT DE L'URBANISME : « PRIS EN COMPTE », « COMPATIBILITE », « CONFORMITE » ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI, à tous les niveaux. On peut cesser de construire ! Il y a assez de grandes surfaces ; quel citoyen en manque ? Il y a assez de routes, d'autoroutes et voies ferrées. Une économie de proximité conforte cette position. Il y a assez de logements si on réhabilite les vandalisés et qu'on utilise les vacants.
Parti Communiste Français (PCF) :	Le PCF en discute.
Parti Radical (PR) :	OUI (compatibilité pour les infrastructures linéaires de l'Etat). L'Etat s'est en effet engagé à ce que les infrastructures linéaires de l'Etat (autoroutes, voies de chemin de fer, canaux) soient compatibles avec les schémas régionaux de cohérence écologique (qui mettent en place la trame verte et bleue). Cette disposition vient d'être intégrée au projet de loi Grenelle II à la suite de son examen en Commission à l'Assemblée nationale.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. Le Parti socialiste souhaite progresser vers l'opposabilité, en sachant que cela ne peut se faire du jour au lendemain, parce que cela implique de repenser les schémas d'aménagement... Le lancement d'une grande réflexion sur la question doit être abordé.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Les engagements du Grenelle distinguent les infrastructures de l'Etat qui doivent être compatibles et pour lesquelles la trame verte et bleue est opposable et les autres infrastructures qui, elles, doivent prendre en compte la trame verte et bleue.
Les Verts :	OUI au niveau de la conformité. Ce qui veut dire que la définition de la TVB soit institutionnellement garantie et juridiquement dominante sur les infrastructures. Ce qui demande une prospective, dans le détail, redoutable d'exigence. Ce que le Grenelle n'a pas dit ! Prendre en compte est trop laxiste, être compatible laisse la place à l'interprétation et transfère sur le juge le droit de définir la compatibilité, ce qui est abusif et inopérant. Reste que, par pragmatisme, on pourrait se satisfaire de la compatibilité. A condition d'intraveiner les juges sur les besoins et exigences de la biodiversité... Reste aussi un problème d'échelle pour la résolution de ces choses : si la TVB en reste aux grands couloirs, à l'instar des grandes infras, la compatibilité suffit. Si, comme il le faudrait, la TVB doit aller suffisamment près des réalités du terrain, et doit donc quasi être un pré-PLU ou SCOT sur toutes les communes du couloir, il faut demander la conformité.

10.2 – SOUTENEZ-VOUS L'OPPOSABILITE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE AUX DOCUMENTS D'URBANISME (PLU, SCOT) ? A QUEL NIVEAU DANS LE DROIT DE L'URBANISME : « PRIS EN COMPTE », « COMPATIBILITE », « CONFORMITE » ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : voir ci-dessus ! sortons de la croyance selon laquelle lorsque le bâtiment va, tout va. C'est le contraire. Je démontre dans mon livre qu'une politique écologique conduit au plein emploi.
Parti Communiste Français (PCF) :	Le PCF en discute.
Parti Radical (PR) :	OUI (au niveau de la prise en compte). Le projet de loi Grenelle II prévoit que les collectivités en charge de l'urbanisme doivent tenir compte des Schémas régionaux de cohérence écologique dans leurs documents d'urbanisme.

Parti Socialiste (PS) :	Le schéma de cohérence écologique, co-construit entre l'Etat et la Région, dans une démarche participative, et après enquête publique, acte en effet que les communes doivent le prendre en compte dans leurs documents de planification. La non-opposabilité lui donne une portée juridique qui demeure très faible (avec la question du financement si cela aboutit et de la répartition Etat-collectivités). Une grande réflexion nationale sur ces questions doit donc être lancée.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Les documents d'urbanisme doivent prendre en compte la Trame verte et bleue conformément aux engagements du Grenelle.
Les Verts :	OUI au niveau de la conformité. Voir le commentaire précédent. A quelle échelle se définira la TVB ? Au 5000ème, échelle d'assemblage du cadastre ? La TVB se heurte à l'usage parcellaire, à son autorisation antérieure, au droit de propriété.... C'est à ce niveau qu'il faut descendre si on veut aboutir à une cohérence espèce-milieus, à un respect des déplacements et migrations, à celui de la fonctionnalité des écosystèmes.

11. PRECONISEZ-VOUS QUE SOIT ORGANISE EN REGION UN DISPOSITIF OU UN TEMPS FORT POUR MOBILISER DE MANIERE ACTIVE LES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DES ENJEUX DE LA BIODIVERSITE ? LESQUELS ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : mais pas de temps fort, une action permanente et des contrôles d'évaluation.
Parti Communiste Français (PCF) :	OUI. Les formes peuvent être diverses par exemple : <ol style="list-style-type: none"> s'intégrer à des initiatives publiques plus globales type Festival de l'eau en Val-de-Marne ou parcs de l'environnement aujourd'hui supprimé par le nouvel exécutif départemental du 93 ; s'organiser lors de fêtes de parcs urbains ou de zone d'espaces naturels et s'insérer de façon régulière aux espaces d'expositions des maisons environnementales ou des parcs ; Enfin, des temps d'information et de transmission des connaissances autour de conférences ou de classes vertes.
Parti Radical (PR) :	OUI. La région est un échelon particulièrement pertinent pour aborder les questions liées à la biodiversité. Elle permet de tenir compte des spécificités de chaque territoire tout en les inscrivant dans une dimension plus large.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. En 1999, sans attendre la stratégie nationale, la région Ile-de-France a mobilisé l'ensemble des acteurs autour du 1er Forum Régional de la biodiversité. De 2001 à 2003, ont été mises en place des Commissions par thème (la ville, la forêt, l'agriculture et "faire connaître la biodiversité"), qui a conduit à l'adoption d'une Charte en 2007. Ce type de temps forts, qui mobilisent associations, fédérations, grandes entreprises... sont essentiels à la mise en place de stratégies et sont encouragés par le Parti.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	La mobilisation de tous est essentielle, elle doit se faire à l'occasion de divers chantiers : trame verte et bleue, inventaire communal, sciences participatives... Il sera aussi très important de se retrouver pour un moment festif, un moment de partage et d'échanges, la fête de la nature aura cette fonction en 2010.
Les Verts :	OUI. Cette question redonde avec la question 7. Il faut tenir 2 fois par an une Conférence régionale pour la nature (CORENA), temps de 2 jours pour évaluer le fait, définir le à faire, examiner les difficultés et solutions pour évoluer. Mais ce n'est pas suffisant pour avancer. Il faut faire ! <i>En Ile-de-France, un forum permanent des acteurs de la biodiversité, véritable lieu de rencontre, d'échanges et de partenariat, se réunit 2 fois par an afin de permettre le débat public et d'organiser la structuration du réseau des acteurs de la biodiversité. En Ile-de-France, des « Clubs continuités », groupes de travail collégiaux, mènent également une réflexion sur les politiques publiques en matière de biodiversité.</i>

12. PRECONISEZ-VOUS DE METTRE EN PLACE OU DE MOBILISER, AU NIVEAU REGIONAL, DES OUTILS DE FINANCEMENT ? LESQUELS ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI.
Parti Communiste Français (PCF) :	A notre avis, ils doivent être intégrés principalement aux budgets environnement des régions pour leurs actions propres ainsi que pour des délégations à l'environnement pour subventionner des activités conduites par d'autres institutions. L'observatoire indépendant de la biodiversité doit être associé à l'ensemble du processus.
Parti Radical (PR) :	OUI. La première étape consistait à se mettre d'accord collectivement sur les objectifs à atteindre. Tout l'enjeu de cette année sera de réfléchir aux outils financiers les plus adaptés.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. En Ile-de-France, il existe un règlement financier d'attribution des aides régionales selon 3 priorités : <ul style="list-style-type: none"> • acquérir une plus grande connaissance de la biodiversité régionale ; • améliorer la gestion du patrimoine naturel ; • améliorer la sensibilisation du public, et parvenir à une meilleure communication sur la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire. Le Parti socialiste encourage la généralisation de ces mesures, et la mise en place d'outils plus spécifiques encore.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Ne se prononce pas.
Les Verts :	OUI. Ce n'est pas à une Commission Nationale de décider cela, les régions vertes sont souveraines sur leur territoire. De plus, les verts ne seront pas majoritaires dans les conseils Régionaux, sauf exception. Mais il est clair qu'un budget doit être dédié à ces questions, que des aides soient bonifiées quand il y a une réelle plus-value en biodiversité, qu'un système de bonus-malus Nature & Environnement soit systématiquement mis en œuvre sur la politique d'aides, ainsi que l'éco-conditionnalité de celles-ci. Pb : le financement et la fiscalité régionaux sont des leviers faibles pour donner le bon signal en amont, afin de ne pas déménager la nature. D'où l'intérêt d'accords anti-dumping, de concertation sur le plan de financement, afin de tirer tous dans le même sens, Europe, Etat, Région, Département, Communes, Maître d'ouvrage. <i>Les financements peuvent être nombreux : subventions aux associations naturalistes pour leur fonctionnement, allocation de recherche pour améliorer la connaissance du patrimoine naturel local, augmentation des budgets des formations professionnelles pour réorienter l'économie et favoriser l'émergence de nouveaux métiers, etc. Mais la principale mesure que peuvent mettre prioritairement en oeuvre les régions est la conditionnalité des aides à des critères de préservation et d'amélioration de la biodiversité. Il est également fondamental que la biodiversité soit prise en compte dans tous les projets (surtout d'aménagement) et en amont de tous les projets !</i>

13. PRECONISEZ-VOUS QUE SOIENT REALISES DES ATLAS COMMUNAUX DE LA BIODIVERSITE ? SI OUI, PRECISEZ SI VOUS PENSEZ QUE L'EXECUTIF REGIONAL DOIT S'EN CHARGER DIRECTEMENT OU AIDER LES COMMUNES A LE FAIRE.	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : aider les communes à le faire. S'y substituer si elles ne veulent pas, en coopération avec les associations et ONG.
Parti Communiste Français (PCF) :	Non. L'échelon régional nous semble pertinent pour les réaliser en se faisant aider par les communes et les départements.

Parti Radical (PR) :	OUI. L'objectif, dans un premier temps, consiste plutôt à inciter les communes à réaliser des atlas de la biodiversité sur une base volontaire. L'idée est de s'appuyer ensuite sur le travail effectué par quelques collectivités pionnières pour généraliser progressivement cette démarche à l'ensemble du territoire.
Parti Socialiste (PS) :	OUI. C'est une idée importante par rapport : <ul style="list-style-type: none"> • à l'acquisition de connaissances naturalistes des territoires des communes ; • leur hiérarchisation ; • leur mise à disposition du public via des outils (plaquettes d'informations, expos, animations, projets d'éducation...). Ces atlas peuvent être réalisés via des programmes communs entre Parcs Naturels Régionaux, Conseils Scientifiques et Communes. Il a été lancé en Lorraine. Cette initiative nécessite néanmoins des moyens financiers et humains : stopper les suppressions de postes à l'ONF serait donc plus que nécessaire.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Pour protéger, il faut connaître. Les atlas communaux sont de bons outils pour développer notre connaissance de la biodiversité ordinaire. Le Gouvernement privilégie l'engagement volontaire des communes et nous rejoignons cette démarche. Les exécutifs régionaux pourront accompagner les communes qui souhaitent lancer cette opération.
Les Verts :	OUI. La région ne peut faire elle-même, c'est à la commune d'être maître d'ouvrage sur son territoire, sur ce thème là comme sur les autres. <i>Les candidats d'Europe Ecologie sont favorables à la réalisation d'atlas locaux (à l'échelle de la commune, de l'intercommunalité, du pays, du département, etc.) de la biodiversité et des paysages. Ces documents, à l'initiative des collectivités, seront soutenus par l'exécutif régional. Mais avant l'édition des atlas, il est urgent d'établir des diagnostics écologiques des territoires afin de mieux connaître le patrimoine vivant dans les collectivités. Les régions devraient aider également les collectivités qui le souhaitent à réaliser un diagnostic écologique.</i> En revanche, la région doit se doter d'un Schéma régional, à la bonne échelle, afin d'encadrer et pouvoir évaluer la conformité de ces schémas communaux.

14. PRECONISEZ-VOUS DE PRENDRE DES MESURES POUR POUVOIR INCLURE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LES AUTRES CHAMPS : AGRICULTURE, TRANSPORT, BATIMENT, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, SANTE, EDUCATION, ETC... PAR QUEL DISPOSITIF ?	
L'Alliance écologiste indépendante :	OUI : c'est indispensable. Tout est lié, pas de bonne politique économique sans bonne politique de santé ; pas de bonne politique de santé sans bonne politique agricole ; pas de bonne politique agricole sans bonne politique environnementale ; pas de bonne politique environnementale sans bonne politique éducative... C'est l'Observatoire régional pour la biodiversité qui s'en chargera.
Parti Communiste Français (PCF) :	OUI. Nous sommes favorables à l'élaboration de schémas en concertation avec les forces vives: élues, associatives, syndicales et citoyennes. Ce sont dans ces différents documents dont certains sont obligatoires soit par l'Etat et sur lesquels les régions doivent rendre un avis, soit volontairement par les régions que doivent être intégrés les objectifs et les attendus en matière de biodiversité dans les différents champs traités de façon spécifique dans les schémas.
Parti Radical (PR) :	OUI. En ce qui concerne l'agriculture, la prise en compte de la biodiversité sera l'un des éléments clefs de la réforme de la PAC en 2013. Dans les autres secteurs comme les transports, la construction ou l'aménagement du territoire, le volet « biodiversité » sera intégré aux études d'impact et aux mesures compensatoires. L'Etat souhaite également explorer d'autres mesures comme par exemple des mécanismes fiscaux très incitatifs.

Parti Socialiste (PS) :	<p>OUI. Dans de nombreuses collectivités socialistes, c'est déjà le cas pour certains domaines. A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en Poitou-Charentes, l'agriculteur inclut la prise en compte de la biodiversité via des mesures agri-environnementales territorialisées ; • dans le Nord-Pas-de-Calais, la stratégie sur l'environnement et la biodiversité cherche à favoriser les pratiques et systèmes de production permettant la protection des ressources naturelles, et développer la contribution de l'agriculture aux Trames Vertes et Bleues et au Plan Climat ; à ce que les "liaisons écologiques" relient les coeurs de nature et favorisent le maillage écologique du territoire régional.
Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	<p>L'approche de la biodiversité doit être transversale car de nombreuses politiques peuvent avoir un impact sur elle et sa préservation. Nous avons besoin d'éclairage sur la valeur de la biodiversité afin de l'intégrer aux décisions. Les travaux de Bernard Chevassus au Louis apportent des premiers éléments, le MEEDDM poursuit la réflexion afin de disposer d'éléments concrets pouvant être pris en compte par chaque décideur de politique publique. Ces outils serviront aux exécutifs régionaux.</p>
Les Verts :	<p><i>La biodiversité doit être une thématique transversale et doit donc être appréhendée en tant que telle : mettre la nature sous cloche peut-être nécessaire mais n'est absolument pas suffisante pour assurer des conditions de vie adéquates aux espèces animales et végétales.</i></p> <p><i>C'est pourquoi, il faut engager des politiques volontaristes dans d'autres champs d'action, afin de préserver la biodiversité : réduire l'utilisation de pesticides dans l'agriculture et planter des haies, penser la place du vivant dans le bâti et dans l'aménagement des villes, etc.</i></p> <p><i>Les candidats Europe Ecologie proposent de généraliser le recours à des contrats d'objectifs « biodiversité » pour toutes les subventions allouées par le conseil régional, afin que tous les projets co-financés par les régions soient compatibles avec des critères de biodiversité, et que ceci soit prévu en amont des projets !</i></p>

<p>15. SERIEZ-VOUS PRET A ACCEPTER L'IDEE D'UNE EVALUATION DES STRATEGIES REGIONALES MENEES EN MATIERE DE BIODIVERSITE PAR LEURS PAIRS, C'EST-A-DIRE PAR LES REGIONS ELLES-MEMES, ANIMEE PAR UN TIERS INDEPENDANT, AVANT LA FIN DE MANDAT ?</p>	
L'Alliance écologiste indépendante :	<p>OUI : très bonne idée. Un avis extérieur est souvent bienvenu.</p>
Parti Communiste Français (PCF) :	<p>OUI. Les expériences réalisées dans certaines régions nous incitent à penser que cela n'est pas seulement possible mais également nécessaire à l'échelle régionale. Donc nous proposons la création d'une instance indépendante au niveau de chaque région constituée de représentants d'associations environnementales, de représentants d'usagers, d'espace naturel voire de représentants des centres techniques (communes, départements...). Ensuite c'est à l'Association des Régions de France (ARF) composée d'élus régionaux d'évaluer les évolutions de l'action territoriale régionale.</p>
Parti Radical (PR) :	<p>OUI. Les stratégies régionales de biodiversité, comme toutes les autres politiques, doivent faire l'objet d'une évaluation. Même si pour l'instant nous devons encore en étudier les modalités, il convient d'y associer le maximum d'acteurs.</p>
Parti Socialiste (PS) :	<p>OUI. Il existe des observatoires régionaux de la biodiversité (en Haute-Normandie, 2009 ; en Bretagne, 2007), qui jouent un rôle sur la connaissance, la surveillance et l'évaluation des politiques de la biodiversité. Leurs rôles pourraient être importants et renforcés sur ces questions d'évaluation. Par ailleurs, le Nord-Pas-de-Calais et l'Aquitaine publient un rapport de développement durable, qui démontre la maturation des politiques mises en place, et surtout leur évaluation, avec un avis du Conseil Economique et Social Régional (et une démarche reconnue par le Comité 21). Le Parti socialiste encourage évidemment la généralisation de ces pratiques, et soutient la nécessité d'évaluer les politiques engagées.</p>

Union pour un Mouvement Populaire (UMP) :	Ne se prononce pas.
Les Verts :	<i>Les candidats Europe Ecologie font le pari de l'inter-régionalisme et de la coopération entre les régions. Outre les projets en commun autour de la biodiversité qui pourraient être imaginés, il est tout à fait envisageable de mettre en place des procédures d'évaluation des politiques régionales, par les régions. Cependant, nous pensons qu'il est au moins aussi pertinent de favoriser la diffusion des outils et des méthodes entre les régions afin de mutualiser les énergies et d'améliorer les connaissances autour de la thématique de la biodiversité.</i>